

Présents :

Equipe enseignante :

Mmes Quéguiner, Lemoire, Neves, Latimier, Burban, Orgeas, Quelen, Sechaud, Harhouz, Rosa, Delabrouille, Ray, Le Bars, Briand et MM. Jacquet, Pomies, Reinhard

Parents (PIF) :

Mmes Saïdji, Ayserer, Soltani, Smahri, Ghelis, Akrouf, Nimaga, Mahurel, Toubi et M. Martin.

Municipalité :

Mme Pénet

IEN :

Mme Neveu

Excusée :

DDEN :

Mme Pierard

1. Fonctionnement de l'école

- RASED 2016

C'est un service du ministère de l'Education nationale regroupant des psychologues et des enseignants spécialisés. C'est Mme Neveu, Inspectrice de la circonscription d'Asnières-sur-Seine qui pilote l'ensemble de ce personnel et attribue les secteurs d'intervention de chacun en fonction des besoins.

Pour notre école nous avons :

Patricia Briand, enseignante spécialisée dans l'aide pédagogique, option E

Claire Krief, enseignante spécialisée / rééducatrice

Dominique Bertrand, psychologue scolaire (06.26.41.81.81)

Mme Briand est affectée à Jules Ferry A et B, les parents sont informés de l'aide. Mmes Bertrand et Krief ont des secteurs plus étendus, les parents doivent donner un accord écrit pour débiter la prise en charge.

Actuellement 51 demandes de concertation pour des élèves en grande difficulté ont été reçues. Un bilan sera fait lors du dernier conseil d'école.

- Bilan de rentrée 2016

Effectifs : à ce jour 375 enfants soit 23 de plus qu'en juillet 2016

Structure de l'école

CP A : Mme Gil / Mme Quéguiner (25 élèves)

CP B : Mme Lemoire (25 élèves)

CP C : Mme Neves (24 élèves)

CP/CE2 : Mme Latimier (25 élèves)

CE1 A : Mme Burban (24 élèves)

CE1 B : Mme Orgeas / Mme Machu (25 élèves)

CE1 C : Mme Quelen (24 élèves)

CE2 A : Mme Séchaud (30 élèves)

CE2 B : Mme Harhouz (29 élèves)
CM1 A : Mme Rosa (28 élèves)
CM1 B : Mme Delabrouille (27 élèves)
CM1/CM2 : M. Jacquet (27 élèves)
CM2 A : Mme Ray / Mme Lefevre (26 élèves)
CM2 B : Mme Le Bars (27 élèves)
ULIS : M. Pomiès (10 élèves)

Nous entrons dans les nouveaux programmes sur tous les cycles cette année (C2 et C3), les enseignants travaillent en cycle pour établir des progressions et programmations dans les différents domaines.

Le travail sur le livret numérique aura lieu le mercredi 19 octobre. Le but étant que les enseignants puissent s'approprier ce nouvel outil.

Les parents devraient recevoir leurs codes pour télé-services courant décembre. Le directeur réunira prochainement les parents par niveau afin d'expliquer le fonctionnement que nous adopterons cette année.

- Règlement de l'école

voir annexe, adopté à l'unanimité

- Classes découvertes, projets culturels, sorties, E.P.S.

Séjours : Nous avons 3 séjours mairie qui grâce au quotient familial permettent d'offrir des séjours de qualité à coût réduit. Le prestataire est toujours CAP Monde.

La classe de CM1/CM2 et la classe de CM2 B partent à Riouclar en séjour grand Nord (avec chiens de traîneaux), ils partent en janvier. La réunion d'information avec le prestataire aura lieu le 14 novembre à 19h15 dans le préau de l'école.

La classe de CM2 A part à St Hilaire de Riez sur le thème du milieu marin et char à voile au mois de juin.

Projets : Cette année encore, la municipalité propose des ateliers culturels (danse, théâtre, arts visuels, etc.). Plusieurs enseignants sont intéressés et vont monter des projets.

D'autres projets sont déjà actifs au sein de l'école : projet autour du Vendée Globe, plusieurs participations au rallye maths 92, projet école et cinéma.

Sorties : A ce jour pas de sorties prévues, le budget car restant étant maigre. Possible sortie des CM2 A et des CM1/CM2 dans le cadre d'un projet théâtre.

E.P.S. : toutes les classes bénéficient d'un créneau avec un éducateur de la ville sauf les CE1 A. Afin d'assurer une meilleure sécurité, le directeur accompagne les élèves d'ULIS à la piscine, M. Pomiès étant dans l'eau. Au second semestre il accompagnera les élèves de CE2, de la classe de CP/CE2, à l'escrime.

- Projet d'école

- Conseil des élèves

Le 1^{er} conseil aura lieu après les vacances, l'organisation prévue n'a pu être tenue jusqu'au bout à cause de contraintes d'emploi du temps.

Il réunira les délégués sur le thème « Comment jouer sereinement dans la cour de récréation ? ». Thème travaillé en classe depuis le mois de septembre en EMC dans les classes.

Il y a également une possible venue du CAAEE durant la période 2 pour faire de l'observation et améliorer le climat scolaire.

- BCD / travail autour du livre

Réouverture de la BCD grâce au travail des enseignants et parents. Accès 1 semaine sur 2 en alternance avec JFA. La base de données est à jour et permet à la classe, à l'enseignant ou à chaque élève de pouvoir emprunter. Pour le moment le choix est fait d'emprunter par classe.

Il y a besoin de parents pour nous aider au rangement (roulement JFA / JFB)

En complément, les classes de CP iront à la médiathèque.

Nous avons le projet d'organiser une fête du livre ainsi qu'une vente de gâteaux permettant de financer la venue d'un auteur ou d'un illustrateur.

Certains enseignants vont s'essayer à réaliser des « livres ». Le directeur se renseignera sur la possibilité de réaliser également ces livres au format numérique.

- Partenariat

Les classes de grands s'associent à des classes de petits pour les aider au quotidien, nouer des liens et favoriser le climat scolaire. Ces classes se retrouvent également au sein de projets communs, par exemple des projets « cuisine ».

2. Informations

- Temps périscolaire : pause méridienne, études, NAP.

Sur le mois de septembre, il n'y avait pas réellement de référent d'animation car il se partageait sur plusieurs structures.

La mise en place d'un projet sur le temps de midi a dû attendre octobre. Nous pouvons maintenant vraiment travailler ensemble et nous essayons de trouver des solutions pour diminuer les problèmes de violence. M. Chettouh a mis en place un roulement avec des ateliers pour partager le groupe qui peut atteindre 270 enfants les jours de poisson. Nous avons établi quelques règles conjointement avec Mme Amiot et M. Chettouh et avons fait travailler ces règles dans les classes pour montrer aux enfants le lien entre équipe d'animation et équipe enseignante. Que les règles s'appliquent tout le temps et partout dans l'école peu importe l'adulte qu'ils ont en face d'eux.

Nous avons mis en place également un cahier de liaison où nous mettons toutes les informations que les animateurs ont besoin de savoir quand ils prennent les enfants et à l'inverse tout ce que les animateurs ont besoin de faire remonter. Fréquemment les enseignants prennent du temps en remontant en classe pour régler quelques conflits ou problèmes qui tendent encore les relations entre enfants.

Etudes, NAP :

Les parents interrogent la municipalité sur le changement de terminologie utilisé pour désigner les études : études surveillées, car le site de la DSDEN du Val d'Oise a mis en ligne une circulaire de 1986 précisant la différence entre études surveillées et études dirigées. La mairie explique que les études dirigées sont un dispositif éducation nationale désuet alors que les études surveillées relèvent de l'autorité municipale. Dans les faits peu de changements notent les parents qui réaffirment le professionnalisme de l'équipe enseignante.

Un enseignant intervient pour préciser que l'équipe ne remet pas en cause le fonctionnement des études décidé par la municipalité mais que certains propos visant les enseignants ont été blessants. Le directeur fait le lien avec la réunion de la veille en mairie où Mme Aeschlimann a expliqué avoir entendu les enseignants à ce propos et proposera des réunions de travail comme celle du 17/10 régulièrement pour qu'un lien avec les acteurs de terrain soit fait et qu'il n'y ait pas de mauvaise compréhension de la part des équipes au sujet de la communication de la municipalité qui réaffirme son désir de vouloir avancer dans le même sens que l'Education nationale : pour les enfants de la ville.

- Suivi des travaux

Il n'y a pas eu de travaux cet été dans l'école.

Le problème des stores des classes de CP C et CE1 C est de nouveau abordé. Bien que la société prestataire soit passée les 12 et le 19 octobre, le store de la classe de CP C ne fonctionne toujours pas. Le problème de la marche de l'escalier A entre le RDC et le 1^{er} étage a aussi été évoqué.

- Evaluations CE2

Nous avons fait passer les évaluations CE2 la semaine du 19 septembre conformément à la demande de l'inspection. Un groupe de travail de directeurs avait travaillé l'année dernière sur le choix des items et compétences évaluées. Nous avons fait le choix d'utiliser la proposition faite par ce groupe de travail.

Les résultats ont permis aux enseignants de faire un retour à Mme Briand lors des concertations de début d'année. Nous avons utilisé ces résultats pour revoir les progressions de cycle 2 afin d'appuyer sur certains points.

- Sécurité : Exercice incendie et exercices PPMS

Exercice incendie réalisé le 23/09/2016. Le bâtiment a été évacué par toutes les personnes (JFA et JFB) en 4 min 39. Exercice classique. Le prochain verra l'arrivée d'obstacles pour se préparer à ces éventualités.

Des parents évoquent la possibilité de serre-fil.

L'exercice PPMS intrusion a été réalisé le 28/09/2016 sur tout le quartier.

ci-joint le bilan et les réflexions sur les améliorations qui pourraient être envisagées :

Bilan de l'exercice PPMS

Une classe n'a pas entendu le SMS de départ.

Toutes les portes étaient bien fermées, y compris celles des salles inoccupées mais permettant l'accès aux salles occupées (salle informatique, bureau de direction, etc.)

Dans l'aile principale, le moindre mouvement est audible depuis le couloir, pourtant les enfants ont vraiment réalisé l'exercice correctement.

Les stores du RDC étaient bien baissés.

Depuis la cour, il était impossible de voir une quelconque présence.

Ce qui pourrait être amélioré

L'idée d'un signal lumineux visible dans toutes les pièces de l'école et dont le déclenchement peut être fait depuis n'importe quelle pièce de l'école pourrait améliorer la transmission d'information.

Cela peut être couteux et doit être envisagé avec la municipalité.

Commission de sécurité. Quelques prescriptions à lever. Avis favorable de la commission.

- Point coopérative

Bilan déjà fait en juin 2016. Mme Toubi est venue vérifier et signer le bilan de l'année 2015/2016.

Les fonds de début d'année sont peu élevés et pourraient limiter les projets dans les classes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20

Vanessa TOUBI
PIF

Guillaume REINHARD
Directeur

Surveillance - Récréation

- 1) La surveillance s'exerce pendant les horaires légaux et à l'occasion des activités scolaires se déroulant en dehors de l'école.
- 2) La sécurité des élèves est constamment assurée. Dans ce but, les enseignants s'engagent à interrompre les jeux violents et dangereux. Dans un souci de prévention un protocole existe dans l'école au sujet des fins de récréation. Il est porté à la connaissance des familles et se doit d'être respecté par tous les enfants

Concertation entre les familles et les enseignants

- 1) Chaque élève possède, dès le début de l'année scolaire, un cahier de correspondance. Il permet une information mutuelle entre familles et enseignants. Les parents doivent le consulter quotidiennement.
- 2) Les travaux, cahiers et évaluations sont transmis régulièrement aux parents pour signature.
- 3) Un compte-rendu de travail (*livret scolaire*) est également transmis, pour signature, chaque trimestre.
- 4) Les familles qui désirent rencontrer l'enseignant de leur enfant doivent lui demander rendez-vous en se servant du cahier de correspondance. En cas de différend, il est conseillé aux parents de venir rencontrer l'enseignant de leur enfant à l'école afin d'obtenir des renseignements précis.

Un avenant à ce règlement pourra être établi à l'issue des conseils de délégués et sera porté à la connaissance des familles.

De la bonne entente entre les familles et l'école dépendent les progrès et l'épanouissement de l'élève.

Signature de l'I.E.N.

Signature de la direction de l'école

Signature de l'enfant

Signature des parents

Académie de Versailles
Inspection de l'Education
Nationale
2^{ème} circonscription

Ecole Jules Ferry B
3, rue Jules Ferry
92600 Asnières sur Seine
01 41 11 13 89
0922637s@ac-versailles.fr

REGLEMENT INTERIEUR

Administration et inscription

Le directeur procède à l'admission des élèves sur présentation par la famille du certificat d'inscription délivré par la mairie, complété par un certificat de radiation provenant de l'établissement précédent, en cas de changement de domicile.

Fréquentation et obligation scolaire

- 1) La fréquentation de l'école est obligatoire.
- 2) La semaine scolaire comporte 24h d'enseignement réparties sur 9 demi-journées.
Lundi, mardi jeudi et vendredi : de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h45
Mercredi : de 8h30 à 11h30

Un accueil dans la cour aura lieu à partir de 8h20 et 13h20
- 3) A partir de 11h30 et 15h45, la responsabilité des enseignants est dérogée dès lors que l'enfant n'est pas inscrit à la cantine ou à l'étude.
- 4) Les activités pédagogiques complémentaires sont mises en place de 11h30 à 12h00 les mardis et jeudis. L'enseignant de chaque classe désigne les enfants concernés selon une période déterminée avec accord des parents.

- 5) Les absences seront consignées par demi-journée sur un registre tenu par l'enseignant. Les parents doivent **le jour même** prévenir l'école par tout moyen à leur convenance de l'absence de leur enfant. Ils doivent donner par écrit, dans un délai de 48 heures maximum, les motifs de l'absence de leur enfant.

6) Tout enfant malade ne pourra être gardé à l'école. Les familles sont averties et priées de venir chercher leur enfant malade. Les maladies contagieuses doivent être signalées et un certificat de non contagion sera présenté dès le retour de l'enfant.

7) Il est interdit d'administrer des médicaments aux élèves, sauf convention avec le médecin scolaire (*mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé : PAI*). **Aucun médicament ne sera laissé dans le sac ou dans la poche de l'enfant.**

Vie scolaire

1) Le caractère laïc du service public de l'Education impose le respect des principes de tolérance et de neutralité aux plans politique, philosophique et religieux conformément au décret n°2004-084 du 18 mai 2004. Le personnel et les élèves s'imposent donc cette neutralité dans leur tenue vestimentaire. Le port de signes et de tenue qui manifeste ostensiblement une apparence religieuse est interdit.

2) L'enseignant s'interdit tout comportement, geste ou parole qui traduirait, de sa part, indifférence ou mépris à l'égard de l'élève ou de sa famille.

3) Les élèves comme les familles, doivent s'interdire tout comportement, geste ou parole qui porterait atteinte à la fonction ou à la personne de l'enseignant et du personnel de l'école, et au respect dû à leurs camarades ou aux familles de ceux-ci.

4) L'enseignant doit exiger de l'élève qu'il travaille et, en cas de travail insuffisant, en s'interrogeant sur ces causes, il décidera des aides appropriées.

5) Les élèves doivent avoir leurs livres couverts et prendre le plus grand soin de toutes les fournitures prêtées par l'école.

6) Les parents sont priés de contrôler régulièrement le contenu du cartable.

7) Un élève ne peut être puni de la totalité de la récréation, à titre de punition.

8) Les manquements au règlement intérieur de l'école et, en particulier, toute atteinte à l'intégrité physique ou morale des autres élèves ou des enseignants et

personnel de l'école, peuvent donner lieu à des sanctions qui sont, dans les cas les plus graves, portées à la connaissance des familles.

9) Il est permis d'isoler de ses camarades, momentanément et sous surveillance, un enfant difficile ou dont le comportement peut être dangereux pour lui-même ou pour les autres.

10) Si un élève faisait preuve d'inconduite notoire et persistante (*refus d'obéissance, insolence, etc.*), son changement d'école pourrait être envisagé par l'Inspectrice Départementale, après épuisement des sanctions habituelles et sur proposition du directeur d'école.

Usage des locaux - Hygiène

1) Il est interdit aux élèves de pénétrer dans la cour ou dans les locaux scolaires, avant ou après l'heure fixée, et de pénétrer dans une salle de classe en l'absence de l'enseignant.

2) Les élèves doivent prendre le plus grand soin de leurs vêtements et, en particulier, ne pas les abandonner n'importe où dans l'école. Pour faciliter les recherches, il est recommandé de marquer les vêtements au nom de l'enfant.

3) Une tenue correcte et adaptée à l'école est exigée.

4) Les enfants ne doivent transporter avec eux que les objets destinés aux exercices de classe rangés dans un cartable.

5) Tout objet dangereux est formellement interdit.

6) Les insignes ou bijoux de valeur sont interdits. Seuls sont autorisés à l'école les jeux suivants : billes plates ou ronde de petite taille, cordes à sauter, élastiques, ballons en mousse, oofball. **Tout autre jeu est interdit.**

7) Les téléphones portables sont interdits à l'école. L'école ne saurait être responsable des vols ou dégradations faites si le téléphone venait à être introduit dans l'école et/ ou utilisé.

8) Tout argent remis à l'enfant pour les sorties ou la coopérative devra l'être, sous enveloppe fermée, portant son nom, sa classe et la somme remise.